

nous dit qu'il y a quelques mois à peine que les provinces ont été saisies de ces propositions. Mais il y a tout de même six mois de cela et les libéraux ont l'habitude de prolonger les mois en années, en dix ans, en générations entières. Nous craignons qu'à moins que le Gouvernement ne prenne bientôt des mesures hardies, les propositions faites en janvier dernier ne connaissent le sort des propositions du Livre vert de 1945, de l'avant-projet de loi de 1944, du rapport Marsh de 1943, de quelques discours du trône du début des années quarante ou du programme libéral de 1919, tous documents sur lesquels, depuis lors, s'accumule la poussière des ans.

Depuis six mois, trois provinces se sont dites prêtes à participer au programme exposé par le gouvernement fédéral en janvier. Il convient donc de rendre hommage à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à la Saskatchewan, qui ont étudié ces propositions et répondu au ministre. Il doit tout de même être évident que le temps passant, et aucune autre province ne manifestant la moindre intention de participer au programme, le Gouvernement devrait aujourd'hui modifier ses propositions.

Il y a certaines modifications qui pourraient avoir pour effet d'encourager les provinces qui ne l'ont pas déjà fait à songer à donner leur adhésion au programme. Je ne reviendrai pas sur les discussions qui ont eu lieu au comité, ni sur celle qu'ont eue hier soir l'honorable député de Mackenzie et le ministre sur l'admission des tuberculeux et des malades mentaux, mais c'est quand même une façon de modifier le programme, qui inciterait peut-être plus de provinces à l'accepter.

A mon avis, une modification encore plus importante peut-être pourrait être apportée à la formule de partage. Je n'entrerai pas dans les détails de cette formule d'environ 50-50 fondée sur une proposition de 25-25. Ainsi que je l'ai dit au comité des prévisions budgétaires, nous croyons qu'il est juste de diviser la part fédérale en deux parties, dont une fondée sur les frais provinciaux par habitant et l'autre sur les frais nationaux par habitant. Cependant, nous sommes d'avis qu'au lieu de 25-25, ce devrait être 37½-37½ ou même mieux.

En exprimant cette opinion, nous ne songeons pas seulement à rendre les propositions plus alléchantes pour les provinces mais aussi au succès de l'entreprise. En dépit des observations formulées hier par le nouveau député libéral d'en face il faut tenter de rendre les frais médicaux et les autres frais afférents à la santé payables d'après la capacité de payer plutôt que d'après la maladie qui atteint le particulier. Dans la mesure

où l'assurance-hospitalisation, l'assurance-santé ou les soins médicaux sont payés par les particuliers, ou même au moyen de primes directes, les gens sont obligés de payer d'après leurs besoins de soins médicaux plutôt que d'après leur faculté de payer. Dans la mesure où les soins médicaux sont payés par le Trésor fédéral au moyen du produit de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts versés, du moins dans une certaine mesure, d'après la faculté de payer, on reconnaît le principe que nous préconisons, c'est-à-dire que les frais afférents à l'hygiène doivent être payés d'après la faculté de payer.

Par conséquent, monsieur le président, tant parce que nous croyons que l'idée est juste en principe que parce que nous estimons que d'autres provinces seraient intéressées au programme si la participation du trésor fédéral était accrue, nous pensons que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de relever la formule 25-25. Je propose 37½-37½ ou même un autre chiffre plus élevé.

A notre avis, les provinces devraient verser un montant pour entrer en scène non seulement sur le plan administratif mais aussi pour se rendre compte des frais; les services d'hygiène des Canadiens devraient être défrayés surtout par le trésor principal de la population, le Trésor fédéral, qui, je le répète, a perçu plus d'argent que tout autre trésor en notre pays suivant la capacité de payer de nos gens.

Hier soir, le député de Vancouver-Sud, parlant alors que le ministre essayait de nous dissuader de traiter d'assurance-santé à l'occasion du crédit de l'administration pour que nous attendions jusqu'à ce poste, a surtout parlé de la léthargie du premier ministre Frost qui ne manifeste pas plus d'intérêt pour les propositions du Gouvernement fédéral. Je conviens avec l'honorable député de Vancouver-Sud et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que les provinces d'Ontario et de Québec jouent un rôle prépondérant dans la formule établie par le Gouvernement. Elle prévoit que six provinces représentant la majorité du peuple canadien devront y adhérer avant qu'elle entre en vigueur, ce qui suppose au moins l'adhésion d'une de ces deux provinces. Que les huit autres y adhèrent sans ces deux-là, les conditions ne sont pas remplies.

On ne saurait donc douter de l'importance particulière qui s'attache à l'opinion des premiers ministres Frost et Duplessis. Avec l'honorable député de Vancouver-Sud, j'admets que tout ce qu'on pourra faire pour persuader ces deux premiers ministres d'accorder plus d'attention à ce sujet sera pour le mieux, que ce soit par le moyen d'un discours stimulant comme celui de l'hono-